



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).



## Champoz

### Mise au concours

La Commune Mixte de Champoz met au concours le poste suivant:

**Directeur/directrice de l'école 5 à 10%**

**Lieu de travail:** Ecole primaire Champoz ou à domicile

### Tâches

- est responsable de la conduite et du développement de l'entité en termes de pédagogie.
- garantit le bon fonctionnement de l'établissement et le respect des processus administratifs et organisationnels.
- est responsable du maintien et du développement de la qualité des prestations d'enseignement et d'encadrement dispensées par le corps enseignant aux élèves.
- soutient le corps enseignant dans son travail pédagogique.
- s'engage en faveur d'un climat de travail convivial au sein de l'entité scolaire.
- collaborer avec le Conseil communal de Champoz.

### Profil

Disposant d'un titre de formation pédagogique reconnu par le canton de Berne, vous bénéficiez également d'une formation attestée dans le domaine de la direction d'institution.

Vous disposez de capacités à développer une vision stratégique et avez une solide expérience dans la gestion administrative, les ressources humaines et l'organisation. Proactif et autonome, vous dirigez une petite équipe de deux enseignantes.

Disposant d'excellentes capacités d'écoute et de communication, vous travaillez volontiers en collaboration avec de nombreux partenaires. Vous êtes capable de gérer des conflits ainsi que de gérer les urgences et de prioriser les tâches.

### Nous offrons

Vous travaillez avec une équipe motivée et bénéficiez des conditions prévues par la législation cantonale.

**Date d'entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2020

### Contact

Merci de contacter M<sup>me</sup> Anne-José Girod au 078 909 39 77, pour tous renseignements.

Toute personne étant intéressée, peut faire parvenir au Bureau communal, Les Grands Clos 19, 2735 Champoz ou par e-mail: [admin.champoz@bluewin.ch](mailto:admin.champoz@bluewin.ch), sa postulation munie de tous les documents nécessaires jusqu'au 8 avril 2020.

Champoz, le 23 mars 2020

Le Conseil communal



## Court

### Erratum

### Avis de construction

L'avis de construction publié dans la feuille officielle du 18 mars 2020 contenait deux erreurs (ligne « Emplacement »). Le présent avis annule et remplace celui du 18 mars 2020.

Requérant: Bachir Allaf, rue de Mévilier 8, 2738 Court.

Propriétaires: Marguerite et Bachir Allaf, rue de Mévilier 8, 2738 Court.

Auteur du projet: ECE SA, rue Centrale 1, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 1427, au lieu-dit « Rue de Mévilier 8 », 2738 Court.

Projet: remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau splittée et pose de capteurs solaires photovoltaïques supplémentaires.

Dimension: selon plans déposés.

Zone d'affectation: H2a.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 avril 2020 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 25 mars 2020

Municipalité de Court, administration municipale

### Avis de construction

Requérante: Thérèse Bueche, rue de la Cure 4, 2738 Court.

Propriétaire: idem requérante.

Auteur du projet: Raymond Heyer, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte.

Emplacement: parcelle N° 192, au lieu-dit « Rue de la Cure 4 », 2738 Court.

Projet: remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau splittée (pose contre la façade Est du local de chauffage existant).

Dimension: selon plan déposé.

Zone d'affectation: village ancien.

Patrimoine: objet digne de conservation, objet C.

Dépôt de la demande, avec plan, **jusqu'au 24 avril 2020 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves

de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 25 mars 2020

Municipalité de Court, administration municipale



## Crémises

### Avis de construction

Requérants: Cavallin Ruth et Roberto, Rue des Courtils 208, 2746 Crémises.

Emplacement: parcelle N° 301, Rue des Courtils 208.

Projet: remplacement du chauffage à mazout actuel par une pompe à chaleur air-eau extérieure.

Dimensions: selon plans déposés.

Genre de construction: selon plans déposés.

Zone: H.

Dépôt de la demande, avec plans **jusqu'au 24 avril 2020 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Crémises durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En raison de l'épidémie du coronavirus (Covid-19), tous les dossiers en dépôt public peuvent être consultés uniquement sur rendez-vous, tél. 032 499 95 42.

Crémises, le 25 mars 2020

Secrétariat communal

### Bons de garde

A partir du 1<sup>er</sup> août 2020, la Commune mixte de Crémises passera au système des bons de garde dans le domaine de l'accueil extrafamilial des enfants.

De ce fait, dès avril 2020, tous les parents de Crémises pourront solliciter des bons de garde pour les places en crèche ou en famille d'accueil pour l'année scolaire 2020-2021.

La Commune de Crémises a introduit un système sans contingentement. Cela signifie que les parents qui remplissent les conditions édictées par le canton, concernant leur taux d'activité et leur revenu, auront droit à un bon de garde.

### Marche à suivre pour les parents:

- S'assurer d'avoir une place en crèche. La crèche doit avoir adhéré au système des bons de garde et avoir des places libres à disposition.
- Créer un BE-Login. Il s'agit du même login cantonal que pour remplir sa déclaration d'impôts en ligne. Pour toute question à ce sujet, consulter le site BELogin.
- Demander un bon de garde à la Commune de Crémises

Les étapes 1 et 3 se font en ligne via le portail [www.kibon.ch](http://www.kibon.ch).

Pour de plus amples informations au sujet de ce système, veuillez vous rendre sur le portail [www.be.ch/famille](http://www.be.ch/famille) (Accueil extrafamilial / Bons de garde)

ou prendre contact avec le secrétariat communal (032 499 95 42 / secretariat@cremines.ch)

Crémines, le 1<sup>er</sup> avril 2020

Le Conseil communal

## Coronavirus – Aide aux citoyens de Crémines

Si aucune personne de votre entourage (parents, voisins, amis, etc.) ne peut résoudre vos problèmes de déplacements nécessaires (courses, médecins), nous mettons à disposition le numéro de téléphone suivant: 079 284 02 46.

Nous essayerons, dans la mesure du possible, de résoudre votre demande.

Crémines, le 1<sup>er</sup> avril 2020

Le Conseil communal



## Eschert

### Election complémentaire – poste de maire/sse – ANNULATION

Au vu de la crise sanitaire et à la suite de la décision du Conseil fédéral d'annuler la votation du 17 mai 2020, le dépôt de liste fixé initialement au 2 avril 2020 et l'éventuelle élection aux urnes arrêtée au 17 mai 2020 sont annulés. Une nouvelle publication y relative aura lieu ultérieurement.

Eschert, le 1<sup>er</sup> avril 2020

Le Conseil communal

### Administration communale

En raison de la situation extraordinaire due au coronavirus, le bureau communal d'Eschert restera fermé jusqu'à nouvel avis.

L'administration communale est joignable les lundis et jeudis matin de 8h30 à 11h30 au 032 493 40 85 ou par courriel à l'adresse: secretariat@eschert.ch. Pour les urgences, veuillez contacter le maire ou un des conseillers communaux.

Merci de votre compréhension et bon courage à toutes et à tous.

Eschert, le 1<sup>er</sup> avril 2020

Le Conseil communal

### Informations

#### Pour toutes les personnes à risque ou travaillant dans les soins et habitant Eschert

Si vous avez des problèmes pour vous approvisionner ou d'autres soucis, vous pouvez contacter la commune au 077 495 06 45.

#### Solidarité

Les personnes qui ont des disponibilités pour rendre des services (commissions, etc.) sont priées de s'annoncer à la commune (077 495 06 45).

#### Coronavirus – informations

Pour toute question liée au coronavirus (Covid-19), les citoyennes et citoyens peuvent se rendre sur le site internet suivant: [www.be.ch/corona](http://www.be.ch/corona).

Des renseignements peuvent également être obtenus par téléphone au 058 463 00 00 (renseignements médicaux) ou au 0800 634 634 (informations générales).

#### Service social Centre Orval (SSCO)

Jusqu'à nouvel avis le SSCO sera ouvert uniquement par sa permanence téléphonique de Malleray, par les numéros de téléphone des assistantes

sociales, par courrier postal et par courrier électronique.

#### Prévention – protection

Le conseil communal exhorte ses citoyennes et citoyens à respecter scrupuleusement les directives de l'office fédéral de la santé et du canton de Berne ([www.ofsp-coronavirus.ch](http://www.ofsp-coronavirus.ch) / [www.be.ch/corona](http://www.be.ch/corona)) et à limiter les déplacements au strict minimum.

Eschert, le 1<sup>er</sup> avril 2020

Le Conseil communal



## Grandval

### Avis de construction

Requérants: Madame Karine Fazenda et Monsieur Vladimir Carnal, Champs Colnats 19, 2745 Grandval

Emplacement: parcelle N° 1334, au lieu-dit: «Champs Colnats 19», Grandval

Projet: Construction d'une cabane de jardin et installation d'une citerne de 1000 l pour la récupération de l'eau de pluie provenant du toit de la cabane.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2

Dérogation: art. 80 LR (route communale)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2020 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. En raison de la situation actuelle, le dossier peut être consulté sur rendez-vous en téléphonant au 032 499 95 55 ou au 076 729 56 89. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 1<sup>er</sup> avril 2020

Le Conseil municipal



## Loveresse

### Avis de construction

Requérants: Madame et Monsieur Boegli Debora et Mathias, Rue du Clos 2, 2732 Loveresse.

Auteurs du projet: Swiss-solartech, Rue de la Chaux 16, 2345 Les Breuleux, Boegli Mathias.

Emplacement: parcelle N° 523, Rue du Clos 2 et 2a, commune de Loveresse.

Projet: pose de panneaux photovoltaïques sur la balustrade du balcon côté sud de l'habitation 2, bardage en bois des parois du garage 2a.

Dérogation: Art. 414, al. 6 RCC (panneaux photovoltaïques).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: zone d'habitation H2a.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 avril 2020 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Pour la consultation du dossier, en raison de la situation spéciale du Coronavirus et de la fermeture

du bureau communal, il est demandé que les personnes prennent préalablement rendez-vous au tél. 032 481 26 86.

Loveresse, le 17 mars 2020

Conseil communal



## Moutier

### Coronavirus (COVID-19) – Fermeture des lieux publics

En raison de la propagation du coronavirus (COVID-19), le Conseil municipal a décidé la fermeture des tous les lieux publics (places de jeux et préaux d'écoles notamment) jusqu'à nouvel avis.

Le Conseil municipal remercie la population de sa compréhension et de sa précieuse collaboration.

Moutier, le 18 mars 2020

Conseil municipal

### Avis de construction

Requérant: Varrin Rémi, rue des Chênes 6, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 2054, rue des Chênes 6.

Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau split.

Zone: H3.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 24 avril 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Vu la fermeture exceptionnelle de l'Administration communale (COVID-19), nous prions toutes les personnes désirant consulter ce dossier, de prendre contact au numéro de téléphone: 032 494 13 33.

Moutier, le 25 mars 2020

Services Techniques-Urbanisme

### Services techniques – Travaux publics

#### Mise à disposition de compost

En raison des restrictions dues au Coronavirus et aux précautions qui sont préconisées et qui doivent impérativement être respectées, nous informons la population que la mise à disposition de compost ce printemps **est annulée**.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Moutier, mars 2020

Services techniques – Travaux publics

### Gestion des déchets 2019

Statistique des diverses quantités de déchets qui ont été ramassés en Ville de Moutier pour l'année 2019:

Ordures ménagères, artisanat et industrie: 1263 t

Déchets encombrants: 414 t

Déchets divers, balayage de route, bois, béton: 98 t

Tournée verte: 828 t

Papier: 352 t

Carton: 168 t

Ferraille et appareils électroménagers: 78 t

Boîtes en fer blanc + aluminium: 30 t

Capsules Nespresso: 8 t

[www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)

Verre: 270 t

Bouteilles en PET: 7 t

Huiles usées (minérale et végétale): 8800 lt

Déchets inertes et divers: 81 t

Total général annuel d'environ 3606 tonnes = environ 497 kg/habitant, soit une diminution de 1,22% par rapport à l'année 2018.

Quantité des déchets urbains en Suisse en 2018 = 703 kg/habitant (source OFEV).

A cela s'ajoutent: 53 t de textiles.

Moutier, le 26 mars 2020

Services Techniques/Travaux Publics

## Avis de construction

Requérant: Spahiu Fadil, rue des Gorges 31, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 700, rue Centrale 9.

Projet: rénovation de la maison existante et des appartements; Isolation périphérique et réfection toiture avec Velux; Construction de 8 garages.

Zone: C et CpC2.

Recensement architectural: bâtiment digne de conservation.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Vu la fermeture exceptionnelle de l'Administration communale (COVID-19), nous prions toutes les personnes désirant consulter ce dossier, de prendre contact au numéro de téléphone: 032 494 13 33.

Moutier, le 1<sup>er</sup> avril 2020

Services Techniques-Urbanisme

## Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours le mandat suivant:

### travaux de déneigement des chemins situés à la Montagne de Moutier

Détails sur [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch) et renseignements auprès de M. Fabrice Zavagnin, chef des Travaux Publics (tél. 032 494 13 33 ou courriel: [fabrice.zavagnin@moutier.ch](mailto:fabrice.zavagnin@moutier.ch)) ou auprès de la Chancellerie municipale (tél. 032 494 11 11).

Accompagnée des documents usuels, votre lettre de candidature sera adressée, par courrier postal uniquement, au Service des Travaux Publics, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, Case postale 927, 2740 Moutier. Délai de réception: vendredi 24 avril 2020.

Moutier, le 26 mars 2020

Conseil municipal



## Perrefitte

### Communiqué du Conseil municipal – Coronavirus Déchetterie PET

Les ménages dans lesquels des personnes sont malades ou en quarantaine doivent renoncer provisoirement au tri des déchets. Ne se rendre aux centres de collecte que lorsque c'est absolument indispensable.

Les matières collectées ne contenant pas de résidus de nourriture ou de boissons périssables doivent, dans la mesure du possible, être entreposées à domicile.

## Texaid

Texaid peut actuellement continuer à assurer la vidange des conteneurs de vêtements usagés conformément aux exigences de l'Office fédéral de la santé publique.

## Celtor

Celtor suspend les services aux particuliers et ferme ses infrastructures destinées aux particuliers déchets payants et gratuits qui pouvaient être déposés en semaine ainsi que la déchetterie ouverte gratuitement le samedi. Les différentes tournées prévues à l'agenda dans les communes sont maintenues.

## Employés communaux

Pour le moment nos employés poursuivent leur activité en respectant scrupuleusement les mesures d'hygiène édictées par la Confédération. Nous remercions la population de ne pas entrer en contact avec eux si cela n'est pas nécessaire. Ils sont tous atteignables par téléphone ou email en cas de besoin.

Perrefitte, le 1<sup>er</sup> avril 2020

Le Conseil municipal



## Petit-Val

### Communications du Conseil

#### Fontaines

Nous rappelons à la population que seul le cantonier communal est habilité à ouvrir et fermer les fontaines communales.

#### Règlement pour l'alimentation en eau

Le nouveau règlement approuvé par l'assemblée communale le 17 septembre 2018 et entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019, engendre un changement important pour les propriétaires de certains villages au niveau de la définition et de la prise en charge des coûts de réparation des installations privées.

En effet, est appelé branchement d'immeuble la conduite qui part de la vanne d'arrêt située sur la conduite publique, ou directement depuis cette conduite publique lors d'absence de vanne d'arrêt, pour raccorder le bâtiment au réseau. Il est recommandé aux propriétaires de contrôler leur assurance dégâts d'eau et de l'adapter s'ils le jugent utile.

Souboz, le 1<sup>er</sup> avril 2020

Conseil communal

## Avis de construction

**\*\*Modification de la demande de permis de construire publiée les 28 août 2019 et 4 septembre 2019\*\***

**«Les oppositions et réserves de droit déposées lors de la première publication demeurent valables»**

Publication d'un projet de construction conformément à l'art. 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAg):

Requérante: Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

Auteur du projet: ATB SA ingénieurs-conseils SIA-USIC, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement: diverses parcelles, aux lieux-dits: «Le Maupas et Les Navelles», Souboz et Sornetan, commune de Petit-Val.

Projet: construction d'une nouvelle conduite d'eau potable de 1'300 mètres entre les villages de Sornetan et de Souboz, remplacement des conduites d'eau potable existantes sur une longueur de 98

mètres (Sornetan) et une longueur de 207 mètres (Souboz), réalisation d'une chambre de pompage souterraine, pose de 3 hydrants et divers raccordements pour abreuvoirs.

**Modifications: déplacement de la chambre de pompage souterraine, suppression d'un hydrant initialement projeté, déplacement de 2 hydrants, léger déplacement du tracé agricole au lieu-dit: «Les Navelles» sur une longueur de 70 mètres (parcelle N° 193 du ban de Souboz), suppression d'une haie au lieu-dit: «Les Navelles» (parcelle N° 193 du ban de Souboz) et plantation d'une nouvelle haie de compensation au lieu-dit: «Le Noldi» (parcelle N° 355.02 du ban de Souboz).**

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: routes et agricole.

Zones de protection: prairie et pâturage riche en espèce (art. 532 E5 RCC Sornetan), périmètre de protection du paysage villageois (art. 514 RCC Souboz) et IVS d'importance régionale BE 2053.

Dérogations: art. 24 LAT, 48 LAE, 25 LCFO, 80 LR, 27 LPN et 532 E5 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1<sup>er</sup> avril 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



## Reconvilier

### Avis de construction

Requérant: Kaser Denis, Les Molez 15, 2732 Reconvilier.

Propriétaires: Kaser Christine et Denis, Les Molez 15, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet: Kaser Denis, Les Molez 15, 2732 Reconvilier.

Emplacement: parcelle N° 1231, Les Molez 15.

Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, élimination de la citerne à mazout existante et démontage de la cheminée existante.

Dimensions: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 24 avril 2020 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 25 mars 2020

Le secrétariat municipal

### Avis de construction

Requérants: Béguelin Nélida et Jean-Pierre, Rue de Bel-Air 33, 2732 Reconvilier.

Propriétaires: Béguelin Nélida et Jean-Pierre, Rue de Bel-Air 33, 2732 Reconvilier.

Auteurs du projet: Béguelin Nélida et Jean-Pierre, Rue de Bel-Air 33, 2732 Reconvilier.

Emplacement: parcelle N° 904, Rue de Bel-Air 33.

Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, mise hors service de la citerne à mazout qui reste en place.

Dimensions: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 24 avril 2020 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 25 mars 2020

Le secrétariat municipal

## Avis de construction

Requérant: Béguelin Ferdinand, Route de Saules 22, 2732 Reconvilier.

Propriétaire: Béguelin Ferdinand, Route de Saules 22, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet: Béguelin Ferdinand, Route de Saules 22, 2732 Reconvilier.

Emplacement: parcelle N° 212, Route de Saules 22, 2732 Reconvilier.

Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, élimination de la citerne à mazout existante.

Dimensions: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 24 avril 2020 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 25 mars 2020

Le secrétariat municipal

## Avis de construction

Requérant: Saner Pascal, Rue des Fraîches 17, 2732 Reconvilier.

Propriétaires: Saner Pascale et Pascal, Rue des Fraîches 17, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet: Saner Pascal, Rue des Fraîches 17, 2732 Reconvilier.

Emplacement: parcelle N° 914, Rue des Fraîches 17.

Projet: remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à pellets, élimination de la chaudière et de la citerne à mazout existantes.

Dimensions: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 30 avril 2020 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 1<sup>er</sup> avril 2020

Le secrétariat municipal



## Roches

### Election communale complémentaire – dépôt des listes

Exceptionnellement, le secrétariat communal sera ouvert le vendredi 3 avril 2020 de 16 h à 17 h pour la réception des listes de l'élection d'un(e) conseiller(e) communal(e).

Roches, le 29 mars 2020

Conseil communal



## Saicourt

Informations communales

### Dîner des retraités

En raison de l'épidémie de coronavirus, le dîner des retraités prévu le 17 mai 2020 est annulé.

### Recommandations de la Confédération concernant l'élimination des ordures ménagères dans la situation extraordinaire liée au coronavirus

Les masques, mouchoirs, articles hygiéniques et serviettes en papier utilisés doivent être placés dans des petits sacs en plastique immédiatement après avoir été utilisés.

Ces petits sacs doivent être fermés avec un nœud sans être compactés et jetés dans une poubelle dotée d'un couvercle, elle-même équipée d'un sac poubelle de la commune.

Les sacs poubelles doivent ensuite être fermés et jetés avec les ordures ménagères (comme à l'accoutumée).

Les ménages dans lesquels se trouvent des personnes malades ou en quarantaine doivent renoncer au tri usuel du PET, de l'alu, du papier, etc. Ces déchets doivent être éliminés avec les ordures ménagères afin d'éviter toute transmission du virus par ce biais. Il en va de même pour les déchets verts et le compost, qui doivent eux aussi être jetés avec les ordures ménagères.

### Relevé des compteurs d'eau

Le fontainier ne procédera pas au relevé des comptes d'eau durant le mois d'avril. Chaque propriétaire sera invité à relever lui-même son compteur et à retourner le coupon à l'administration municipale. Un courrier parviendra aux propriétaires au début du mois d'avril.

### Corvées de la commune bourgeoise de Saicourt

Les corvées prévues le samedi 4 avril 2020 sont annulées au vu de la situation sanitaire actuelle.

Le Fuet, le 1<sup>er</sup> avril 2020

Conseil municipal



## Saules

### Modification du règlement d'organisation

La modification du règlement d'organisation décidée par l'assemblée communale le 16 décembre 2019 a été approuvée par l'Office des affaires communales le 18 mars 2020 en vertu de l'article 56 LCo.

Cette modification entre en vigueur à la date de la présente publication.

Saules, le 1<sup>er</sup> avril 2020

Conseil communal

### Règlement sur le transfert des tâches en matière de protection de la population

Le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgences, d'événements majeurs et de grandes manifestations adopté par l'assemblée communale du 16 décembre 2019 n'a fait l'objet d'aucun recours dans le délai légal.

Conformément à l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes, ce règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Saules, le 1<sup>er</sup> avril 2020

Conseil communal



## Seehof

Baugesuch

### Gemeinde Seehof

Gesuchsteller: Hochstrasser Marin, Wandgraben 13, 2747 Seehof

Standort: Parzelle Nr. 26, Gemeinde Seehof, Wandgraben 13, Landwirtschaftszone

Bauvorhaben: Dach über bestehenden Sitzplatz und Faltwände aus Glas

Auflage und Einsprachen Frist: bis 30. April 2020

Auflagestelle: Gemeindeverwaltung Seehof

Einsprache Stelle: Gemeindeverwaltung Seehof

Es wird auf die Gesuchs Akten verwiesen

Einsprachen und Rechtsverwahrungen sind innerhalb der Einsprache Frist schriftlich begründet im Doppel bei der Einsprache Stelle einzureichen. (Art 31 Baugesetz).

Seehof, 30. März, 2020

Der Gemeinderat Seehof



## Tavannes

### Avis de construction

Requérante: Enerplastic Sàrl, Grand-Rue 8, 2732 Reconvilier.

Auteurs du projet: Swiss Energy Technology Unit SA et Global Services B2B SA, Grand-Rue 8, 2732 Reconvilier.

Emplacement: parcelle N° 1883, au lieu-dit: «La Combe», commune de Tavannes.

Projet: construction d'une halle industrielle en structure métallique ouverte sur 3 côtés et implantation d'une installation de pyrogazéification de valorisation de matière avec installation de filtration et cogénération permettant la production d'électricité, aménagement d'une citerne à gaz enterrée de 2,4 m<sup>3</sup> et pose de bennes pour le stockage de la matière.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A9 «Malvaux».

Dérogation: art. 25 LCo.

Conformément à la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), la construction de l'installation projetée est soumise à une étude d'impact sur l'environnement (EIE). Le rapport d'impact

**Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14 h**

peut être consulté en même temps que le dossier du projet durant la période de mise à l'enquête.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 avril 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 mars 2020

La préfète: S. Niederhauser

### Avis de construction

**Requérante:** Sonrougeux SA, Hôtel-de-Ville 1, 2710 Tavannes.

**Auteur du projet:** Monsieur Michel Devaud, Petit-Bâle 1, 2710 Tavannes.

**Emplacement:** parcelle N° 221, au lieu-dit: «Ch. de la Rochette 11», commune de Tavannes.

**Projet:** transformation du bâtiment de 13 à 8 appartements, changement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure installée le long de la façade Nord-Est, isolation complète extérieure, construction de terrasses en façade Sud-Ouest, modification de diverses ouvertures en façades (fenêtres/portes), pose de deux escaliers extérieurs en façade Nord-Est, aménagement de 8 nouvelles places de stationnement en bitume le long du Ch. de la Rochette avec tranchées d'infiltration et aménagement de nouveaux accès piétonniers en bitume.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** H2.

**Dérogation:** art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1<sup>er</sup> avril 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Prolongation du service de la cellule d'accueil d'urgence

Suite aux nouvelles directives de l'instruction publique du canton de Berne, nous vous informons que nous maintiendrons la cellule d'accueil d'urgence durant les deux semaines des vacances de printemps soit jusqu'au 24 avril 2020 (Le vendredi Saint 10 avril et le lundi de Pâques 13 avril seront quant à eux fermés).

Les horaires de la cellule d'accueil restent les mêmes à savoir du lundi au vendredi de 7h30 à 17h.

Les parents concernés sont priés de prendre contact avec la directrice de l'école à journée continue, M<sup>me</sup> Besson, par téléphone au 032 483 11 12 ou par mail: direction.ejc@tavannes.ch

Tavannes, le 27 mars 2020

Secrétariat municipal



### Avis de construction

**Requérant(s)/Maître d'ouvrage:** Madame Maître Line, Le Passage 27, 2735 Bévillard.

**Auteur du projet:** Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

**Adresse du projet:** BF 98, Le Passage 27, 2735 Bévillard, Commune de Valbirse.

**Description du projet:** installation d'une pompe à chaleur air-eau splittée, à l'Ouest de la maison et installation solaire photovoltaïque sur un pan de toiture au Sud.

**Dimensions du projet:** selon plans déposés.

**Constructions du projet:** selon plans déposés.

**Zone d'affectation et de constructions:** H3.

**Dérogation:** demande de dérogation pour le non-respect de la distance à la limite à l'Ouest, art. 44 du règlement de construction de Bévillard.

**Dépôt public:** du 25 mars au 24 avril 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé-Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 20 mars 2020

Commune mixte de Valbirse

### Ordonnance sur le personnel

En date du 6 février 2020, le Conseil communal de Valbirse a adopté l'ordonnance sur le personnel de la Commune mixte de Valbirse; son entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Cette ordonnance peut être consultée auprès de l'administration communale, rue Aimé-Charpilloz 2, 2735 Bévillard, pendant les heures d'ouverture.

Un recours en matière communale peut être déposé à son encontre, dans un délai de 30 jours dès sa publication dans la Feuille officielle d'avis du district, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, case postale 106, 2608 Courtelary.

Bévillard, le 30 mars 2020

Conseil communal de Valbirse

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**

## Calendrier des parutions 2020

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	28	27	08.07.2020	mercredi	42	38	14.10.2020	mercredi
15	14	08.04.2020	mercredi	29	28	15.07.2020	mercredi	43	39	21.10.2020	mercredi
16	15	16.04.2020	JEUDI	30		22.07.2020	SUPPRIME	44	40	28.10.2020	mercredi
17	16	22.04.2020	mercredi	31		29.07.2020	SUPPRIME	45	41	04.11.2020	mercredi
18	17	29.04.2020	mercredi	32		05.08.2020	SUPPRIME	46	42	11.11.2020	mercredi
19	18	06.05.2020	mercredi	33	29	12.08.2020	mercredi	47	43	18.11.2020	mercredi
20	19	13.05.2020	mercredi	34	30	19.08.2020	mercredi	48	44	25.11.2020	mercredi
21	20	20.05.2020	mercredi	35	31	26.08.2020	mercredi	49	45	02.12.2020	mercredi
22	21	27.05.2020	mercredi	36	32	02.09.2020	mercredi	50	46	09.12.2020	mercredi
23	22	04.06.2020	JEUDI	37	33	09.09.2020	mercredi	51	47	16.12.2020	mercredi
24	23	10.06.2020	mercredi	38	34	16.09.2020	mercredi	52	48	23.12.2020	mercredi
25	24	17.06.2020	mercredi	39	35	23.09.2020	mercredi	53		30.12.2020	SUPPRIME
26	25	24.06.2020	mercredi	40	36	30.09.2020	mercredi				
27	26	01.07.2020	mercredi	41	37	07.10.2020	mercredi				

# **informations pratiques**



## **Belprahon**

Commune de Belprahon  
Administration communale  
Les Grands Clos 5, Belprahon  
Case postale 257  
2740 Moutier

Tél. du secrétariat: 032 493 48 27  
Courriel: [secretariat@belprahon.ch](mailto:secretariat@belprahon.ch)  
Tél. de la caisse: 032 493 18 60  
Courriel: [caisse@belprahon.ch](mailto:caisse@belprahon.ch)  
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h  
Site internet: [www.belprahon.ch](http://www.belprahon.ch)



## **Champoz**

Commune mixte de Champoz  
Brojna Alexandra  
Les Grands Clos 19  
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88  
Courriel: [admin.champoz@bluewin.ch](mailto:admin.champoz@bluewin.ch)  
Heures d'ouverture: Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30  
Site internet: [www.champoz.ch](http://www.champoz.ch)



## **Corcelles**

Commune mixte de Corcelles  
Clos la Jus 27  
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70  
Courriel: [secretariat@corcelles-be.ch](mailto:secretariat@corcelles-be.ch)  
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h  
Jeudi de 17 h à 18 h 30  
Site internet: [www.corcelles-be.ch](http://www.corcelles-be.ch)

### **Déchetterie - points de ramassage**

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)

# informations pratiques



## Perrefitte

Administration communale  
Magali Zampedri  
Sous le Tacon 24  
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74  
Courriel: perrefitte@gmail.com  
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h  
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30  
Site internet: www.perrefitte.ch



## Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val  
Derrière les Hôtas 23  
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70  
Courriel: admin@petit-val.ch  
Heures d'ouverture: Lundi de 17h30 à 19h30  
ou sur rendez-vous  
Site internet: www.petit-val.ch



## Rebévelier

Administration communale  
Rebévelier, 2717 Rebévelier  
c/o Brogna Alexandra,  
Rue des Chardonnerets 7  
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62  
ou 032 493 47 44  
Courriel: rebevelier@bluewin.ch  
Heures d'ouverture: sur demande



## Reconvilier

Municipalité de Reconvilier  
Route de Chaindon 9  
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73  
Courriel: info@reconvilier.ch  
Site internet: www.reconvilier.ch

### Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

# **informations pratiques**



## **Moutier**

Municipalité de Moutier  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1  
Case postale 927  
2740 Moutier

### **Heures d'ouverture**

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

**Lu – me** 8 h à 11 h et 14 h à 17 h  
**Jeudi** 8 h à 11 h et 14 h à 18 h  
**Vendredi** 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

### **Service social:**

**Lu – ma et ve** 9 h à 11 h et 14 h à 16 h  
**Mercredi** 14 h à 16 h  
**Jeudi** 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

### **Service de renseignements juridiques**

Chancellerie municipale 032 494 11 11

### **Carte journalières (prix Fr. 48.-)**

Caisse municipale 032 494 11 25

### **Services techniques – Travaux publics**

Point de récolte de la Halle aux marchandises

### **Horaire**

**Lundi à jeudi** de 7 h à 20 h  
**Vendredi** de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

### **Téléphones**

Centrale 032 494 11 11  
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11  
Impôts 032 494 11 21  
Caisse municipale 032 494 11 25  
Contrôle des habitants 032 494 11 27  
Service social 032 494 11 34  
Agence AVS 032 494 11 39  
Service sécurité 032 494 11 29  
Bâtiments/Urbanisme/  
Travaux publics 032 494 13 33  
Electricité/Eau/  
Service de piquet 032 494 12 22

**Site internet**  
[www.moutier.ch](http://www.moutier.ch)

**Courriel**  
[info@moutier.ch](mailto:info@moutier.ch)